

FICHIER 1 .

Le 1er mai : une historicité de la lutte sociale

Le 1er mai constitue, dans l'histoire sociale française et internationale, une date à forte densité symbolique, indissociable des luttes ouvrières pour la reconnaissance de droits fondamentaux. Son inscription dans le droit du travail comme *jour férié, chômé et payé* ne relève pas d'une simple convention ; elle procède d'un héritage conflictuel, d'une construction historique marquée par des mobilisations durement réprimées, et d'un nécessaire travail de reconquête après les tentatives d'instrumentalisation idéologique du passé.

L'émergence d'une revendication internationale

L'origine de cette journée remonte au mouvement ouvrier de la fin du XIXe siècle, dans un contexte d'industrialisation rapide. Le 1er mai 1886, aux États-Unis, une mobilisation massive est lancée en faveur de la journée de huit heures. Les événements de Haymarket à Chicago, où une manifestation dégénère en affrontement meurtrier, confèrent à cette revendication une portée internationale. En 1889, le congrès de la Deuxième Internationale institue le 1er mai comme journée mondiale de lutte des travailleurs. La mémoire des luttes nationales : l'exemple de Fourmies
En France, le 1er mai s'enracine dans la mémoire collective à travers des épisodes tragiques. La fusillade de Fourmies, le

1er mai 1891, en constitue un jalon majeur. Dans cette ville industrielle du Nord, une manifestation pacifique d'ouvriers revendiquant la journée de huit heures est violemment réprimée par l'armée. Le bilan est lourd : neuf morts et de nombreux blessés. Cet événement, qui marque profondément l'opinion publique, fait du 1er mai un symbole pérenne des violences subies par le monde ouvrier et de la nécessité d'une protection sociale accrue.

Le régime de Vichy et le détournement

Il est indispensable de souligner que, sous le régime de Vichy, le 1er mai a subi une mutation sémantique et idéologique profonde visant à neutraliser sa portée subversive. En 1941, le Maréchal Pétain transforme la « Fête des travailleurs » en « Fête du Travail et de la Concorde sociale », s'inscrivant dans la triade « Travail, Famille, Patrie » pour promouvoir une vision corporatiste et soumise des rapports sociaux.

La Libération et la reconquête

L'institutionnalisation de cette journée par la loi n° 47-773 du 30 avril 1947 après la Libération constitue donc un acte de résistance symbolique : elle marque la volonté de rompre avec l'idéologie pétainiste et de rendre à cette date sa signification originelle de journée de revendication propre au monde du travail.

La consécration législative et les enjeux contemporains

Aujourd'hui, le Code du travail (articles L. 3133-4 et suivants) entérine ce caractère chômé et payé, imposant le maintien du salaire pour l'ensemble des travailleurs. Face aux

transformations actuelles du travail, cette journée conserve une pertinence analytique majeure. Elle rappelle que les droits sociaux ne sont ni naturels ni irréversibles : ils sont le produit de rapports de force inscrits dans la durée, et demeurent l'objet d'une vigilance constante face à toute tentative de remise en cause des protections collectives.

Résumé

Le 1er mai est bien plus qu'une simple date chômée : c'est l'héritage vivant des luttes ouvrières pour la dignité. De la répression de Fourmies en 1891 au détournement idéologique opéré par le régime de Vichy, cette journée porte la mémoire des conquêtes sociales arrachées par le monde du travail. À l'heure où les protections collectives sont fragilisées, sa défense reste un acte nécessaire pour préserver une justice sociale construite dans la durée.

Abstract

This document examines the 1st of May as a foundational moment for labor rights, rooted in historical struggles such as the 1891 Fourmies massacre and the subsequent establishment of the 1947 legislation. By analyzing the attempt to ideologically instrumentalize the day under the Vichy regime, the text highlights the importance of reclaiming the 1st of May as a symbol of worker sovereignty. Ultimately, it serves as a critical reflection on the fragility of social rights and the imperative of maintaining vigilance in the face of contemporary neoliberal transformations.

T.R. et Ppty. 1^{er} mai 2026

Références bibliographiques

Code du travail, articles L. 3133-4 et L. 3133-5, relatifs au caractère férié et chômé du 1er mai et au maintien de la rémunération.

Loi n° 47-773 du 30 avril 1947 relative à la journée du 1er mai, Journal officiel de la République française.

TARTAKOWSKY, Danielle, « 1er mai 1891 : la fusillade de Fourmies », L'Histoire par l'image [en ligne], consulté sur <https://histoire-image.org>.

Wikipedia, « Fête du Travail » (notamment sur l'instrumentalisation sous Vichy) et « Fusillade de Fourmies ».